

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 796

Artikel: Grand nuage de Magellan
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grand nuage de Magellan

Tout est bien qui finit bien: la presse nous apprend qu'un juge particulièrement diplomate et intelligent est parvenu, dans l'affaire de la saisie du livre de Claudine Richoz, *Profession: Infirme*, à la demande de membres de la famille qui s'estimaient diffamés, à ce que les plaignants retirent leur plainte moyennant quelques légères modifications du texte original. Les 200 exemplaires non vendus (sur 2000!!) pourront être écoulés en France, cependant que le champ est libre désormais pour la seconde édition. Mille huit cents exemplaires vendus en Suisse romande, cela équivaut à une vente d'environ 70 000 exemplaires en France, si l'on tient compte du fait que les lecteurs potentiels sont

quarante fois plus nombreux — un chiffre bien rarement atteint, sinon par les Goncourt, Femina et autres Renaudot.

Je me reproche de n'avoir rien dit de la mort, le 9 juillet, de Pierre-Paul Grassé...

Vous vous rappelez ce passage étonnant des *Pensées* consacré à l'infinement petit?

«Qu'un ciron lui offre (*à l'homme*), dans la petitesse de son corps, des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ses jambes, du sang dans ses veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes; que, divariant encore ces dernières choses, il épouse ses forces en ces conceptions, et que le dernier objet où il peut arriver soit maintenant celui de notre discours; il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je veux lui faire voir là-

dedans un abîme nouveau. Je lui veux peindre non seulement l'univers visible, mais l'immensité qu'on peut concevoir de la nature, dans l'enceinte de ce raccourci d'atome. Qu'il y voie une infinité d'univers, dont chacun a son firmament, ses planètes, sa terre, en la même proportion que le monde visible: dans cette terre, des animaux, et enfin des ciron, dans lesquels il retrouvera ce que les premiers ont donné...»

Pierre-Paul Grassé (1896-1985), membre de l'Académie des Sciences, avait consacré sa vie à la zoologie, et notamment à une espèce de protozoaires qui vivent dans le système digestif des termites...! *Le Monde* écrit qu'il était un spécialiste mondialement connu de la question — et ne venez pas me dire que ces bestioles ne vous intéressent pas; que de pareilles recherches et une telle spécialisation vous paraissent absurdes: car enfin, c'est grâce à ces protozoaires (si je comprends bien) que les termites parviennent à assimiler le bois — à *digérer* si vous aimez mieux. Ce qui veut dire — on a bien le droit de rêver, non? — que si l'on parvenait à acclimater les dits (ou tous autres semblables) dans le système digestif humain, vous pourriez désormais vous nourrir de vieilles souches (plutôt que de produits macrobiotiques ou microbiotiques ou bioénergiques ou...), ce qui permettrait de résoudre dans une large mesure le problème de la faim dans le monde...

Et puis je considère, dans *Poussière d'étoiles* de Reeves, le «Grand Nuage de Magellan», qui est une galaxie toute proche de la nôtre — 160 000 années lumière... «Que l'homme contemple donc la nature, dans sa haute et pleine majesté...»

A propos: avez-vous lu le dernier livre de Ziegler, *Vive le Pouvoir! ou les délices de la raison d'Etat?* Moi pas encore, mais je l'ai feuilleté et je sens que je vais beaucoup vous en importuner!

J. C.

L'OBSERVATEUR

Pas toujours infaillible

L'article consacré au Schweizerische Beobachter (DP 793) a provoqué quelques réactions qui incitent à revenir sur le sujet.

Il est évident que toutes les campagnes du périodique n'aboutissent pas comme le souhaitent les rédacteurs. A preuve le récent jugement du Tribunal de Dielsdorf (ZH) condamnant le journal pour atteinte illicite aux intérêts de la communauté de «Longo Mai». Dans d'autres cas, les opinions émises sont loin de faire l'unanimité.

Un correspondant nous apprend — fait intéressant — qu'une édition romande avait été envisagée à la fin des années trente. La dureté des temps a sans doute eu raison de cette tentative finalement avortée.

Mais revenons au sujet qui semble intéresser le plus nos lecteurs: les initiatives fédérales du Beobachter. En 1962, un texte, appuyé par près de 240 000 signatures, demandait une augmentation des rentes AVS. Il fut retiré après approbation par les chambres d'un projet de loi allant dans ce sens. En 1980, le Beobachter récoltait 175 000 signatures pour son initiative proposant une aide en faveur des victimes d'actes de violence. Dans ce cas encore, l'approbation de l'article constitutionnel voté en décembre 1984 l'incita à retirer son texte. L'initiative lancée récemment et publiée dans la Feuille fédérale du 15 octobre est dirigée «contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine».

Ajoutons enfin que la couverture polychrome reproduisant une œuvre d'art et dont nous faisions mention dans notre précédent article a fait place, depuis quelques semaines, à une couverture plus «commerciale».